HOSPIMEDIA
L'actualité des territoires de santé

Offre de soins

Le Gouvernement évoque les actions engagées pour rouvrir de nuit les urgences de Sisteron

Publié le 14/01/20

Interpellé au Sénat sur la fermeture des urgences à Sisteron durant la nuit, le ministère de la Santé a exposé les travaux en cours pour pallier cette situation. Celle-ci perdure depuis des mois faute d'effectifs médicaux disponibles.

À l'occasion d'une séance de questions orales au Sénat ce 14 janvier, l'élu RDSE des Alpes-de-Haute-Provence, Jean-Yves Roux, a interpellé le Gouvernement sur la fermeture partielle du service d'urgences à Sisteron, l'un des sites du CH intercommunal (CHI) des Alpes-du-Sud, qui dure maintenant depuis près de six mois. "*En juillet 2019, à la suite de congés maladie de médecins et dans un contexte de départs en vacances, les urgences de l'hôpital de Sisteron ont fermé la nuit, [...] une solution qui ne devait être que temporaire et a donné lieu à du bricolage avec la très bonne volonté de chacun, notamment des Samu, du Smur et des élus de [la commune]*", a développé le sénateur. Mais, depuis, ces urgences n'ont jamais rouvert la nuit. "*Le bricolage comme la bonne volonté ne sont pas des politiques acceptables*", a-t-il ironisé. Car il est inacceptable que le service public de santé "*n'existe que le jour*" dans certains territoires.

Peur d'une fermeture nocturne permanente

Alors que des discussions ont été engagées avec l'ARS Provence-Alpes-Côte d'Azur, notamment pour pallier les difficultés de recrutement (lire l'encadré), le sénateur s'est inquiété que le rapport de Thomas Mesnier et Pierre Carli remis en décembre (lire notre article) "*suggère d'ores et déjà d'autoriser la fermeture des urgences la nuit dans certains hôpitaux*". Plus précisément, le rapport recommande de créer "*une nouvelle modalité d'accueil non-H24*", les antennes de médecine d'urgence. Les modalités d'implantation et de fonctionnement de ces structures soumises à autorisation restent à définir. Toutefois, selon les rapporteurs, elles ne diffèreraient des services d'urgence que sur "*l'ouverture non-H24*".

Pas d'antenne de médecine d'urgence en vue selon l'ARS

Dans un communiqué publié le 24 décembre dernier, l'ARS Provence-Alpes-Côte d'Azur informe qu'aucune directive ne lui a été donnée pour créer une antenne de médecine d'urgence à Sisteron. "*Une telle hypothèse n'est pas à l'ordre du jour*", écrit l'agence. Elle

réaffirme par ailleurs "*sa volonté de rétablir, dès que cela sera possible (recrutement d'un médecin urgentiste), un fonctionnement continu des urgences de Sisteron*". Avec le directeur et le chef de service des urgences du CHI des Alpes-du-Sud, "*nous poursuivrons nos efforts pour recruter les médecins nécessaires à l'atteinte de cet objectif*", poursuit-elle, insistant sur le fait que "*même si cela doit encore prendre du temps, [l'agence ne variera] pas dans [sa] détermination*".

Pourtant, selon le sénateur, la publication de ce rapport "*laisse entendre à tous les acteurs de la santé du département que l'hôpital de Sisteron ou d'autres services d'urgences [du territoire] eux aussi fragilisés pourraient être les premiers concernés par ces fermetures permanentes la nuit*". Alors que des solutions existent et peuvent être testées, a-t-il expliqué, citant par exemple l'octroi d'une surprime pérenne aux urgentistes concourant à la permanence de nuit ou encore l'ouverture de maisons médicales de garde sans condition d'un nombre moyen de passages aux urgences. Il évoque aussi l'aménagement d'un temps partagé à l'hôpital de médecins salariés en centres de santé ou alors "*l'implantation systématique de plateaux radiologiques et biologiques dans tous les déserts hospitaliers la nuit*". Enfin, "*les urgences gérontologiques pourraient elles aussi être expérimentées*" dans le département, a-t-il poursuivi, avec une "*nouvelle approche de la dépendance*".

Postes et centres 15 mutualisés

La secrétaire d'État auprès de la ministre des Solidarités et de la Santé, Christelle Dubos, a tout d'abord rappelé le contexte national et local de raréfaction des ressources médicales, qui a conduit à cette fermeture quotidienne du service d'accueil des urgences de 20 heures à 8 heures à Sisteron. "*Le Smur continue [néanmoins] de fonctionner ainsi que l'unité d'hospitalisation post-urgences*", a-t-elle précisé, ajoutant que la prise en charge urgente des patients sur le territoire est assurée. "*Le CHI des Alpes-du-Sud va organiser une mutualisation des postes d'urgentistes entre sites*", a-t-elle expliqué. Une "*clause obligatoire a été ajoutée au contrat de recrutement*" des nouveaux praticiens intégrant l'établissement, avec 20% du temps de travail devant être réalisés à Sisteron.

Par ailleurs, un projet de mutualisation des centres d'appel 15 des Samu 04 (Alpes-de-Haute-Provence) et 05 (Hautes-Alpes) a également "*vocation à répondre rapidement à la difficulté de ressources médicales*". Dans cette hypothèse, la régulation médicale s'effectuerait pour les deux départements en alternance dans les locaux de l'un et l'autre Samu, ce qui permettra "*de libérer du temps médical dans les services d'urgence*".

Ces mesures locales s'ajoutent aux mesures structurelles annoncées dans le pacte de refondation des urgences, comme la simplification des procédures de recrutement médical ainsi que l'encadrement de l'intérim, a poursuivi Christelle Dubos. Par ailleurs, a-t-elle rappelé, "*le service d'accès aux soins (Sas), déployé dès l'été 2020, doit garantir un accès à une réponse médicale de qualité en tout point du territoire*".